

mauvaise affaire et je ne suis pas sûr que nous n'avons pas exporté une quantité considérable de bois d'équarissage en plus de ce que nous aurions dû, sans qu'on lui ait fait subir aucune transformation.

Il est certain que nos billots et nos bois de construction subissent des traitements variés avant qu'ils n'atteignent leur destination finale. Pourquoi, alors, avec les facilités sans rivales que nous possédons pour la manufacture des articles en bois, ne produirions-nous pas tout cela au pays même ?

Nos différentes lignes de manufactures au Canada, ont donné autant de profits qu'en Angleterre ou aux Etats-Unis.

Nos manufacturiers en général cherchent à acquérir une connaissance parfaite de leur industrie et à se mettre entièrement au courant de ses besoins et conditions. Mais il en est des manufacturiers ici, comme partout ailleurs, c'est qu'à moins qu'un manufacturier ne puisse produire une spécialité ou des spécialités d'un genre quelconque, et à moins qu'il ne dirige son entreprise avec une extrême attention portée à tous ses détails, il peut difficilement s'attendre à réaliser un profit raisonnable. Cette observation s'applique même, dans une certaine mesure, au commerce d'

Importation

qui depuis un ou deux ans est tombé dans une condition qui exclut toute idée de profit.

Je crois qu'il faut un changement radical dans les méthodes d'après lesquelles on opère pour la branche principale de ce commerce, si l'on veut revoir la prospérité disparue.

Produits de la Laiterie.

Pour ce qui est des produits de la laiterie, nous avons établi généralement notre réputation comme producteurs de bons fromages ; mais seule une attention soutenue apportée à la qualité de notre fromage, nous permettra de disputer à la concurrence notre position acquise.

La concurrence, aujourd'hui, ne se fait pas seulement de marchand à marchand, de fermier à fermier, mais encore de pays à pays.

Sous le rapport de la qualité, nous pourrions même faire davantage dans notre fabrication de fromage pour le marché anglais. Rien ne paie comme la bonne qualité. Rien n'est ruineux comme l'exportation de produits de mauvaise qualité. Et un grand point qu'il ne faut pas perdre de vue, c'est que ce n'est pas seulement la bonne qualité mais encore le bon emballage de la marchandise qui compte sur le marché anglais.

Le temps est passé où nous pouvions envoyer un produit quelconque de ce pays sur le marché anglais, que ce fussent des fruits, du fromage, du beurre, de la farine ou tout autre article de consommation, à la bonne aventure, sans souci de l'apparence, en nous fiant à notre bonne chance pour en obtenir un bon profit. C'est principalement le cas pour le beurre. C'est tout simplement un discrédit pour nous, comme nation, que nous ne sommes pas capables de produire un beurre d'une qualité telle qu'il puisse commander une vente considérable en Angleterre. Le Danemark le fait bien ; mais, aussi, le Danemark conduit ce commerce sur une base d'affaires et applique à son indus-

trie toutes les ressources de la science, fabriquant un beurre de qualité supérieure, comme d'autres manufacturent des cotonnades et des lainages de qualités supérieures. Le Danemark possède un système parfaitement organisé pour l'inspection des troupeaux et qui fonctionne continuellement ; les machines les plus perfectionnées sont employées dans la fabrication, les plus grands soins sont donnés constamment à l'entretien de la propreté, à la température, la ventilation et la manutention du produit, la fabrication, l'emballage et l'expédition ; le résultat est que l'article, en somme, rapporte le double du prix que l'on obtiendrait en employant des méthodes relâchées.

Ce que sont capables de faire les fermiers du Danemark, nos fermiers sont capables de le faire, sans le moindre doute, s'ils s'y mettent.

Le gouvernement de cette province a envoyé l'an dernier une commission au Danemark pour étudier la question. Le rapport qu'il a fait, ou des extraits de ce rapport devraient être dans les mains de chaque fermier, non pas seulement de cette province, mais encore de toute la Confédération.

Ceci m'amène à vous dire un petit mot à propos de

L'AGRICULTURE.

L'agriculture à l'époque actuelle demande à être pratiquée avec autant d'intelligence, de connaissances pratiques, de capital, de travail et d'application que tout autre genre d'affaires.

On commence à le reconnaître davantage et il résulte de cet état de chose les meilleurs résultats pratiques, particulièrement dans notre propre province. Une révolution pacifique s'est faite pendant quelque temps ; elle progresse toujours parmi les cultivateurs de la province de Québec, et on peut voir ses fruits dans un état d'affaires généralement bon dans le Bas-Canada.

FAILLITES.

On n'est pas encore certain qu'une loi générale de faillites pourra être votée pendant la session actuelle et cependant il est à désirer que nous ayons une loi qui nous prémunirait contre les abus graves qui existent dans quelques provinces.

C'est en réalité la principale raison pour laquelle une loi générale de faillites serait une bonne chose. Un acte n'est pas requis d'urgence pour le soulagement des débiteurs insolubles. C'était la vieille mode des lois de faillites, mais la condition du Canada ne demande pas une telle législation. Tout ce qu'il faut c'est que quand un homme qui agit honnêtement devient insolvable ses créanciers soient bien traités et son bien équitablement partagé.

Les dispositions techniques de l'Acte qui était dernièrement devant le Sénat, seront généralement trouvées plus sages et bien considérées, pourvu que le droit de prendre rang soit convenablement défini. Mais tout acte du Parlement qui donnerait sa décharge à un homme qui paierait cinquante centes dans la piastre serait une sorte d'encouragement à la faillite. Vous pouvez arranger cela comme vous voudrez, mais tel serait son effet. L'expérience démontre que tel est le cas partout où on en a fait l'essai. Toutes les lois de faillites en Angleterre ont eu ce résultat bien que quelques hommes parmi les plus capables au Parlement se soient

efforcés de mettre en garde contre cela. Ça été également notre propre expérience. Le Canada n'a pas besoin d'un acte pour provoquer les faillites.—ni d'un acte pour faciliter la rupture des contrats ; ni d'un acte qui force les créanciers à agir envers leurs débiteurs d'une façon contraire à leur propre jugement. Il n'est pas un débiteur honnête et compétent, mais malheureux qui éprouve de la difficulté à s'arranger avec ses créanciers sans qu'il soit besoin d'un acte du Parlement. Ce qu'on attend en réalité d'un acte du Parlement, c'est d'annuler des préférences injustifiables et aussi de rendre la procédure uniforme dans toute la Puissance en cas de faillite. Divers actes dans les différentes provinces ne sont nullement désirables.

PERSPECTIVE DES AFFAIRES.

Il y a à ce sujet une apparence générale d'espoir au dehors et je pense qu'il est justifié. L'augmentation en valeur de quelques articles de première nécessité a certainement pour effet de donner de l'espoir. Les recettes croissantes des chemins de fer, les retours des chambres de compensation et la cote élevée des valeurs de bourse ont tous leur signification. Mais ne nous laissons pas aller trop loin dans notre attente.

Les affaires aux Etats-Unis ne sont en aucune façon assises sur une base solide, bien que tous les banquiers et les capitalistes des Etats de l'Est et du Centre alliés à une grande partie de ceux du Sud, de l'Ouest et de la Côte du Pacifique soient unis en faveur de l'étalon d'or et qu'ils présentent—à leur grand honneur—un front solide contre un coup de théâtre plausible du parti de l'argent. Ce dernier parti est à n'en pas douter fort et déterminé et si la question vient à se mêler à la politique, de très sérieux désastres peuvent en résulter.

Toutes les affaires financières et commerciales des Etats-Unis seront plongées dans le chaos si les avocats de l'argent trouvent leur voie. Quant au bimétallisme ou au double étalon de valeur, c'est simplement une illusion. Je m'imaginais et pense qu'aucun homme qui a la pratique du maniement de l'argent et qui est au courant de la question monétaire actuelle ne peut imaginer qu'il est possible d'avoir deux étalons. Vous pourriez aussi bien avoir deux mesures d'une verge : l'une avec douze pouces de long et l'autre avec quinze ; ou bien deux mesures d'un minot, l'une ayant quatre pecks et l'autre cinq dont on se servirait au choix de l'acheteur.

Une loi qui décréterait que le blé sera toujours vendu à une piastre le minot, pas plus, pas moins, malgré toutes les conditions variables des récoltes, serait aussi rationnelle qu'une loi qui établirait qu'il devra toujours y avoir la même relation entre l'or et l'argent.

S'il ne doit y avoir qu'un seul étalon, ce doit être l'or sans aucun doute. L'Angleterre s'y est toujours tenu ; nous avons fait de même au Canada. Jusqu'à présent, les Etats-Unis en ont fait autant et nous avons confiance qu'il continuera à notre commun avantage.

De quoi sert-il de quitter des fondements assis sur le roc pour bâtir sur un fond de sable mouvant ?

Mais pour en revenir à la perspective des affaires, il faut se rappeler que les particuliers peuvent éprouver des désastres et les banques de grosses pertes même quand les temps sont générale-